

LIGNES BHNS GRAND ANGOULEME

Angoulême (16)



Client : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANGOULEME (COMAGA)

Mandataire : SCE

Montant des travaux : 40 000 000 € HT

Partenaire(s) : TETRARC

Calendrier : 2014 - en cours

Missions réalisées

- Maîtrise d'œuvre (ETP, AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR)
- Direction et gestion de projet
- OPC, Synthèse
- Dossiers réglementaires

Informations clés

- Longueur: 15,7 km
- 61 stations (dont 43 sur un linéaire non aménagé)
- 3 P+R

Description du projet

Le projet « Mobilix » de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême prévoit la création de 2 lignes BHNS d'une longueur totale de 15,7 km (comportant 31 stations), se prolongeant sur un linéaire « extrémité » de 11,6 km supplémentaires sur lequel seront aménagées 43 stations.

Ce projet, étroitement interconnecté avec le projet de réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare d'Angoulême, est destiné à répondre aux besoins de déplacements entre le centre-ville d'Angoulême et les centres bourgs des autres communes de l'Agglomération et à accompagner la mise en service de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux.

Le projet comporte deux lignes de BHNS, l'une sur un axe Est-Ouest, l'autre sur un axe Nord-Est – Sud-Ouest, en partie en site propre, qui relieront l'ensemble des pôles générateurs de déplacement de l'Agglomération (gare SNCF, hyper-centre d'Angoulême, Hôpital de Girac, Parc des Expositions – Espace Carat, ...). Il prévoit également la création de 3 parking-relais.

Caractéristiques de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre intègre notamment les domaines suivants :

- L'insertion de sites propres et de stations BHNS ;
- Les aménagements de voirie (chaussées, bordures, revêtements, assainissement, stationnement, pistes cyclables, trottoirs...);
- La création de 3 P+R ;
- Les équipements de la voirie induits par la création de l'Arc Nord-Sud (éclairage public, signalisation lumineuse, jalonnement, signalisation de police, mobiliers urbains, équipements en station...);
- La coordination des déviations de réseaux induites par la création de la ligne BHNS ;
- La réalisation des travaux nécessaires aux éventuels plans de circulation associés au projet ;
- Les espaces verts et l'éventuel réseau d'arrosage associé.

Les missions réalisées par SCE concernent :

- Le pilotage et la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre (ETP, AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR, OPC) ;
- L'élaboration des dossiers réglementaires associés à l'opération (Etude d'Impact, Dossier DUP, Dossier Loi sur l'Eau, ...);
- L'OPC élargie à la coordination avec les travaux de réseaux réalisés par les concessionnaires et les projets connexes à l'opération.

Dans le cadre de ce projet, SCE est associé à l'agence d'architecture TETRARC, qui réalise les études d'insertion, d'architecture et de paysage.